



QUESTIONS ET RÉPONSES # 4
QUESTIONS AND ANSWERS

Dossier No – File No

5P203-14-0105

Projet - Project

Réfection majeure du tronçon 1 de la route 132 du parc national Forillon

Date limite au plus tard - Closing Date on or before
Mardi, 3 juin 2014
à 11 heures

Date d'émission – Date of issue
28 mai 2014

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION – THE PURPOSE OF THIS AMENDMENT IS TO GIVE EFFECT TO THE FOLLOWING

Questions & Réponses # 4

Voir document ci-joint

Par la présente nous reconnaissons avoir reçu les Q & R et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.

We hereby acknowledge receipt of the Q & R and confirm that provisions therefore have been made in our tender.

Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur/courriel avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 418-648-5392

If your submission has already been sent, please sign and send this amendment by fax / email with any revisions made to your bid price, at our office before the deadline. Fax: 418-648-5392.

Signé - Signed	Titre - Title	Date
Société - Company		

QUESTIONS ET RÉPONSES # 4

LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ POSÉES PAR UN/DES ENTREPRENEUR(S). POUR VOTRE INFORMATION, VOICI LES QUESTIONS ET RÉPONSES :

- Q #1)** En référence à la section 32 11 00 du devis, à l'article 3.5.6.1.1, nous comprenons que si vous choisissez de décontaminer le MG-20 avant de faire le pavage, nous serons payés à la tonne pour compenser ce matériel. De plus, est-ce que le matériel contaminé pourra servir de MG-20b pour les accotements ?
- R #1)** *Les matériaux issus de la décontamination de la surface de la couche de fondation pourront être réutilisés si les caractéristiques du MG 20b sont rencontrées (granulométrie, teneur en matière organique, etc.).*
- Q #2)** Suite à la lecture de la modification #2 mise en ligne récemment, nous nous demandons ceci : lorsque vous avez inscrit "recouvrir complètement le drain transversal ", voulez-vous dire ENROBER le drain transversale ou le RECOUVRIR d'une feuille de membre sur le dessus de la pierre ?
- R #2)** *L'intention de l'article n'est pas de recouvrir partiellement le drain (que le dessus) mais bel et bien toutes les surfaces du drain transversal, c'est-à-dire que vous devrez enrober/entourer le drain transversal.*
- Q #3)** Aucun dessin technique des éléments de mesure de consolidation de l'annexe 1 de l'addenda N°2 n'est présent dans cet addenda.
- R #3)** *Les détails demandés ont été ajoutés par la Modification #3.*
- Q #4)** Est-ce qu'il y a une longueur maximale de travaux à effectuer complètement avant de passer à une autre section des travaux ? Par exemple, refaire complètement la structure de chaussée, pavage, etc, sur 500 mètres avant de pouvoir s'attaquer à un autre 500 mètres OU pouvons-nous enlever toute la chaussée, pour ensuite enlever toute l'infrastructure, etc (Faire chaque étape sur toute la longueur des travaux) ?
- R #4)** *Voir Article 3.5.9 de la Section 31 23 11.*
- Q #5)** Combien de couches de remblai devons-nous appliquer sur la partie "ouest" (la plus proche de la zone des travaux) du tronçon 2 avant de pouvoir commencer à remblayer la partie "est" du tronçon 2 ?
- R #5)** *Pour la mise en œuvre des remblais de consolidation, l'Entrepreneur doit prioriser la mise en place de la première couche de 900 mm d'épaisseur sur tout le tronçon 2 avant de procéder à la mise en place des couches subséquentes.*
- Q #6)** Suite à la lecture des Questions et Réponses #3, Réponse #13, lorsque vous nous référez à la modification #2 (modification de la section 31 23 11 du devis, article 2.2.1), vous nous citer: "les revêtements de chaussée existants comme déblai sera autorisé pour le rechargement des accotements ou pour la confection des remblai de consolidation dans l'emprise du tronçon 2." Lorsque vous nous référez à la section 01 29 00, article 1.2.1.3.2.1, vous nous citer "L'enlèvement du revêtement de chaussée est payée au mètre carré et inclut, sans s'y limiter, le sciage, le chargement, le transport et la disposition hors site." Le vieux pavage enlevé doit aller dans le tronçon 2 ou il doit être disposé hors site ?

R #6) *La modification no 2 a préséance sur le devis d'appel d'offre, donc le vieux pavage peut aller dans le tronçon 2.*

Q #7) Au ponceau #6 (DESSAU), à quoi sert le bouchon d'argile ou de béton sans retrait ? Pouvons-nous avoir plus de détails svp.

R #7) *Étant donné qu'il s'agit d'une tranchée réalisée dans le roc, le bouchon d'argile ou en béton sans retrait construit en amont a pour but d'assurer l'étanchéité autour du tuyau. Cela permettra d'éviter que les eaux s'infiltrent ou ruissellent au travers granulats de l'assise et de l'enrobage.*